



La situation de l'emploi en 2015 "sera meilleure (qu'en) 2014", selon le ministre du Travail François REBSAMEN

Interrogé sur France 2 sur les chiffres du chômage d'avril, qui seront publiés le 1^{er} juin, le ministre du Travail François REBSAMEN a répondu qu'il "n'en savait rien". "Ce que je sais c'est que l'année 2015 sera meilleure que l'année 2014, la reprise économique est là. Elle a mis du temps à se traduire, c'est vrai", a-t-il poursuivi. "Il faut, disent les économistes, un niveau de croissance entre 1,3 et 1,5 pour que le chômage commence à refluer", a ensuite rappelé le ministre. "C'est l'espérance du gouvernement, on fait tout pour ça, pour qu'il y ait ce taux de croissance à la fin de l'année. Si tel est le cas, on verra le chômage refluer", a-t-il pronostiqué.

Le ministre des Finances Michel SAPIN a récemment jugé "parfaitement possible" que la France atteigne une croissance de 1,5 % à la fin de l'année 2015, alors que l'hypothèse du gouvernement sur l'ensemble de l'année est de 1 %. Après 0,6 % au premier trimestre, la croissance pourrait être de 0,4 % au deuxième trimestre. C'est sur ce chiffre que travaillent les experts du ministère des Finances, d'après une note interne dévoilée par le "Journal du Dimanche" sur son site internet. Si les estimations du ministère pour le printemps se confirment, la hausse du PIB pourrait atteindre 1,2 % à 1,3 % sur l'ensemble de 2015 "sauf forte remontée du pétrole et des taux d'intérêt à la rentrée", souligne l'hebdomadaire.

Pas assez pour relancer l'emploi. Selon la note interne de Bercy, "les indicateurs de la conjoncture restent au vert" au deuxième trimestre, "hormis l'emploi".

Rebond dans les créations d'emplois en 2014, selon France Industrie et Emploi (FIE)

Selon la 6^{ème} édition de l'étude "Créations et destructions d'emplois en France", réalisée pour l'année 2014 par le groupe France Industrie et Emploi (FIE) et publiée aujourd'hui, le nombre de création d'emplois en France est supérieur aux destructions, pour la première fois depuis 2012. Mais dans le même temps, le cabinet de conseil, présidé par M. Michel GHETTI, note une hausse "vertigineuse" des fermetures et des liquidations judiciaires, et une désindustrialisation persistante des territoires.

Les projets créateurs d'emplois ont augmenté de 65 % sur un an (1 813) dans les activités de services et de commerce, grâce essentiellement aux PME, relève le group FIE. Selon l'étude on peut distinguer d'importants développements dans les activités de technologies de l'information et de la communication (TIC-SSII), de recherche et développement (R&D) dans les grandes capitales régionales, structurées autour de pôles d'excellence industrielles ou de services : l'aéronautique en Midi-Pyrénées, la logistique-E-commerce dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple.

Les activités de commerce et distribution constituent désormais des projets structurants pour un nombre croissant de territoires. Il convient de citer les seuls projets commerciaux (IKEA, villages de marques...) des projets intégrant également des activités de tourisme/loisir (Euro-Disney, Nice-One Allianz Arena...). Ces projets souvent très créateurs d'emplois (+500) deviennent des enjeux en termes d'aménagement du territoire (gestion du foncier, très haut débit, accès, disponibilité de la main d'œuvre...), parfois au même titre que les grands projets industriels ou de services (logistique, centre d'appels...).

Cependant, comparée à 2013, l'aéronautique n'est plus le premier secteur industriel créateur d'emplois en raison d'une baisse des commandes. Le premier secteur industriel créateur d'emplois est dorénavant l'agroalimentaire. Après d'importantes restructurations en 2013, notamment dans le Grand Ouest, de nombreuses niches se développent dans ce secteur, soit pour l'export, soit pour répondre à l'évolution du marché français.



Les projets destructeurs d'emplois ont baissé de 21 % (1020). Le nombre d'emplois détruits a baissé de 18,7 %, à 55 655 en 2014. Mais cette baisse en apparence encourageante masque une tendance moins optimiste. En effet, sur la période 2011-2014, les destructions d'emplois ont augmenté de 61 % ce qui confirme les difficultés de France à "sortir" de la crise.

Après avoir bénéficié d'une baisse des destructions d'emplois, l'industrie a de nouveau subi une hausse des destructions entre 2013 et 2014 (+ 3 %). S'agissant des activités tertiaires (services et commerce, mais hors secteur public), ce sont principalement les grands groupes nationaux, qui sont de plus en plus impactés par le e-commerce et le numérique (FNAC, FLY, LA POSTE...), les fusions (GDF-Suez...) ou les liquidations (MORY). Après un ralentissement des pertes d'emplois dans les administrations, l'année 2014 a été marquée par une hausse des destructions d'emplois, aussi bien au sein de l'Etat que des collectivités décentralisées (premiers effets des réformes territoriales) ou des établissements publics (CCI, Maisons de l'Emploi...).

Enfin, plusieurs secteurs comme l'automobile et leurs équipementiers, les équipements industriels, le meuble poursuivent leur mutation caractérisée par de fortes pertes d'emplois. Les grands groupes pharmaceutiques, répondant à des cycles plus réguliers de restructurations, ont davantage fait de restructurations qu'en 2013. Il convient néanmoins de pondérer ces pertes d'emplois industriels, en raison du nombre élevé de prestations désormais sous-traitées à des sous-traitants de type SSII, logisticiens, consultants....

Les régions les plus riches (PIB/habitant) sont celles qui, comme en 2012 et 2013, subissent le plus grand nombre de pertes d'emplois : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA... Seule la région Midi-Pyrénées, grâce au dynamisme récent de son tissu industriel et désormais de services, ne figure pas parmi les dix régions les plus destructrices.

Bien qu'en forte diminution (20 %), l'Ile-de-France est la région qui crée toujours le plus d'emplois (19 851 emplois créés). Hors Ile-de-France, les cinq régions les plus créatrices en 2014 sont : Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et PACA.